

COUPE DE NORMANDIE 2023 DAMES – 1^{ère} et 2^{ème} Division*

CHAQUE DIMANCHE DU 5 MARS (1/8 EMES DE FINALE) AU 26 MARS 2023

FINALES : 1ERE DIVISION GOLF DE CHAMP DE BATAILLE
2EME DIVISION (SI NECESSAIRE) : PRESQU'ILE DU COTENTIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements général et spécifique par équipes des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

DISPOSITIONS GENERALES

COMPOSITION DE LA 1^{ère} DIVISION DAMES 2023

| | | | |
|--------------------|------------------------|--------------|----------------|
| Barrière Deauville | Bois-Guillaume | Cherbourg | Côte d'Albâtre |
| Côte des Iles | Deauville Saint Gatien | Etretat | Forêt Verte |
| Gaillon | Le Havre Octeville | Léry – Poses | Le Vaudreuil |
| Pont au Golf | Presqu'île du Cotentin | Rouen MSA | Yerville |

* 2^{ème} DIVISION SI NECESSAIRE EN 2023

FORMULE (Identique au sein de chaque division)

Interclubs par équipes en match play brut suivant la formule : 3 foursomes et 6 simples.

Tirage au sort "rencontres et terrains" Le tirage au sort sera réalisé par la Commission Sportive en temps utile.

Les équipes se rencontrent, pour disputer les 1/8èmes, quart, demi et finale, suivant le calendrier établi par la commission sportive de la ligue de Normandie, chaque dimanche du 6 mars au 27 mars 2023.

Le fait pour un club, possédant un terrain, d'engager une équipe entraîne l'obligation de mettre son terrain à disposition gratuitement pour recevoir un ou plusieurs matchs de l'épreuve.

TERRAIN DES MATCHS (hors finale) :

Les clubs adversaires peuvent décider de se rencontrer sur un autre terrain que celui prévu lors du tirage au sort sous réserve de l'accord du terrain choisi et d'en informer par mail aussitôt que possible et avant minuit le mardi précédant l'épreuve, la Ligue et le terrain initialement prévu avec copie au terrain choisi.

ENCADREMENT (pour les finales deux arbitres seront désignés) :

Chaque épreuve sera sous la responsabilité d'un Comité désigné par la commission sportive du terrain recevant l'épreuve. En cas de doute ou litige, un arbitre pouvant être contacté téléphoniquement par ce Comité sera désigné.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes.

Pour les clubs (§ I-1) : Épreuve ouverte à tous les clubs de la Ligue de Normandie pour la deuxième division.

Pour les équipières (§I-2 et procédures d'inscription pour les épreuves de Ligue) :

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Ouvert aux joueuses amateurs, quel que soit leur index, et à 1 proette du club dont l'index sera pris à 0. **Les joueuses inscrites sur une feuille de match dont l'index sera supérieur à 28.4 seront ramenée à l'index écrété de 28 pour le calcul de la somme des index qui ne doit pas être inférieur à 90.**

JOURNEE DE RECONNAISSANCE : La veille du tour il sera possible de reconnaître gratuitement le parcours aux heures fixées par le golf accueillant. La gratuité de reconnaissance est limitée à deux départs par équipe, soit 8 joueuses.

FORME DE JEU

La forme de jeu est la même pour chaque division et pour chaque phase de la coupe.

(Horaires à confirmer en fonction des décisions gouvernementales sur l'heure d'été)

LE MATIN : 3 foursomes sur 9 trous. Le premier départ est fixé à 10h00 (hors finale).

Exception : pour la finale les foursomes se dérouleront sur 18 trous selon un horaire à fixer.

Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant du cumul des index arrondis du camp sans tenir compte de l'écrêtage à 28. En cas de cumul égal, le choix est laissé au capitaine.

L'APRES-MIDI : 6 simples sur 18 trous. Le premier départ est fixé à 13h00.

Les simples se jouent dans l'ordre croissant des index arrondis sans tenir compte de l'écrêtage à 28 en cas d'égalité d'index arrondi le choix est laissé au capitaine.

Aucun match (foursome ou simple) ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne (règle 3.2a(4)), sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Le total des index écrêtés à 28 des joueuses disputant les foursomes ou les simples ne devant pas être inférieur à 90, si une feuille d'ordre de jeu indique par erreur un total inférieur après sa remise à l'adversaire (30 minutes avant le début du premier foursome le matin ou du premier simple l'après-midi) seuls deux foursomes (sur trois prévus) seront joués avec des joueuses dont le total des index écrêtés n'est pas inférieur à 60. En conséquence le match dont le total est le plus élevé permettant cette condition pour les deux équipes lorsqu'il est supprimé, sera perdu pour l'équipe qui a fait l'erreur. Le même principe sera appliqué aux simples permettant un total de 75 ou plus pour 5 simples (un match perdu). Si les deux équipes ont fait une erreur sur leurs feuilles d'ordre de jeu les matchs ci-dessus seront partagés.

COMPOSITION DES EQUIPES : équipes de 18 joueuses maximum (comprenant éventuellement une pro du club) qualifiées par la fiche de composition d'équipe arrêtée au 18 février 2023.

REUNION DES CAPITAINES (hors finale) : le matin de chaque tour au club-house 45 minutes avant le premier départ.

MARQUES DE DEPART : Bleues

En 2023 les huit équipes perdant les 1/8^{ème} de finale resteront en 1^{ère} division en 2023.

Le cas échéant, les quatre équipes arrivant en demi-finale de la 2^{ème} division monteront en 1^{ère} division et poursuivent en progressant sur un tableau de matchs pour le titre de vainqueur de la coupe de 2^{ème} division Dames.

REGLES LOCALES

Lors de ces épreuves de ligue les règles locales permanentes 2023 des épreuves fédérales amateurs s'appliquent (voir Hard Card 2023 ou paragraphe 1.2.2-3 du vademecum sportif 2023 de la FFGolf), en particulier le code de comportement §14).

De plus la **règle locale "Placer la balle" Règle Locale Type E-3** (Section 8 des procédures pour le Comité 2023) est en vigueur pour toutes ces épreuves qui se déroulent en inter-saisons, à savoir :

« Quand n'importe quelle partie de la balle d'un joueur touche une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante et en la jouant depuis cette zone :

- Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine.
- Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : Une diagonale de carte de score, depuis le point de référence, mais avec ces restrictions :
- Restrictions sur la zone de dégagement :
 - » Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et
 - » Doit être dans la zone générale.

En procédant selon cette Règle Locale, le joueur doit choisir un emplacement pour placer la balle et utiliser les procédures pour replacer une balle selon les Règles 14.2b(2) et 14.2e. **Mais**, dans l'application la Règle 14.2e, le joueur a choisi l'endroit sur lequel placer la balle uniquement quand la balle a été posée, et que le joueur a lâché la balle dans l'intention qu'elle soit en jeu.

Après que la balle a été placée et est en jeu, si le joueur procède ensuite selon une autre Règle qui procure un dégagement, cette Règle locale peut être utilisée de nouveau.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la règle locale : pénalité générale selon la règle 14.7a. »

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Si les conditions climatiques ne permettent pas de jouer un dimanche quelconque, les rencontres en question seront disputées le samedi suivant sur les terrains prévus et aux mêmes heures.

Au cas où une rencontre commencée n'a pu aller à son terme (interruption de jeu R 5.7), les dispositions suivantes sont en vigueur :

- si tous les foursomes ne sont pas rentrés tous les matchs sont annulés et rejoués le samedi suivant et chaque équipe pourra modifier les fiches d'ordre de jeu en respectant les délais prévus de remise de ces fiches le jour du report.
- si les foursomes sont terminés, que les simples aient commencé ou pas, les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le samedi suivant au point où il avait été arrêté, suivant la procédure de la Règle 5.7c et d ; mais, si le jeu ne peut en aucun cas reprendre sur le même parcours alors que des matchs sont en cours (indisponibilité du terrain par exemple) les simples non terminés sont annulés et devront être rejoués sur un autre parcours le samedi suivant.

[Som](#)

- si à nouveau les simples ne peuvent se terminer les matchs non conclus sont partagés et si une égalité subsiste il y aura tirage au sort.

Si les conditions climatiques empêchent le déroulement normal des rencontres au point de ne pas permettre, dans les délais prévus, la qualification de l'un ou de l'autre finaliste, le comité de l'épreuve fera disputer une ou deux épreuves de qualification avec le règlement suivant.

REGLEMENT DES EPREUVES DE RATTRAPAGE :

Chaque épreuve rassemble toutes les équipes restant en course dans un demi-tableau pour disputer 18 trous en simple stroke play brut par équipes de 6 joueuses (total des index 90 minimum).

Le total des 5 meilleurs scores de chaque équipe sera retenu.

L'équipe terminant première sera qualifiée pour la finale.

Cette épreuve se disputera sur le terrain du club devant recevoir la ½ finale de cette partie de tableau, selon les modalités du règlement général des épreuves par équipes.

POUR LA FINALE UNIQUEMENT :

Application si nécessaire du jeu en forme réduite : 1 foursome et 4 simples avec total des index fixé à 90 minimum.

Si, pour une raison quelconque, la finale ne peut être jouée jusqu'à son terme, le Comité de l'épreuve prendra une décision quant à son éventuel report.

FINALE

Les horaires pour la réunion des capitaines, ainsi que les départs des foursomes et des simples seront communiqués aux finalistes à l'issue de leur qualification.

ENGAGEMENTS

Les clubs de première division sont inscrits sur extranet par la Ligue. L'inscription de leurs joueuses avant la date limite prévue ci-après vaut confirmation de participation.

Pour la deuxième division : Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **dimanche 8 janvier 2023** à minuit.

Toutes divisions : Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **samedi 18 février 2023** à minuit.

Les droits d'engagement sont de 200€ (montant du droit d'inscription fixé pour 2023), et **devront être adressés au bureau de la ligue au plus tard le dimanche 8 janvier 2023** (condition sine qua non d'inscription).

PRIX

Trophée confié pendant un an au club vainqueur qui se chargera de la gravure (sous peine d'une facturation de 50€)

COUPE DE NORMANDIE 2023 DAMES

| Dimanche 5 mars | Dimanche 12 mars | Dimanche 19 mars | Dimanche 26 mars | GAGNANT |
|-----------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------|
| 1 | | | | |
| 2 | 41 | | | |
| 3 | | 61 | | |
| 4 | 42 | | | |
| 5 | | | 71 | |
| - | 43 | | | |
| 6 | | 62 | | |
| 7 | 44 | | | |
| 8 | | | | 81 |
| 9 | 45 | | | |
| 10 | | 63 | | |
| 11 | 46 | | | |
| 12 | | | 72 | |
| 13 | 47 | | | |
| 14 | | 64 | | |
| 15 | 48 | | | |
| 16 | | | | |
| 17 | | Montent en 1 ^{ère} div Ou barrage | | |
| 18 | 49 | | | |
| 19 | | 65 | | |
| 20 | 50 | | | |
| 21 | | | 73 | |
| 22 | 51 | | | |
| 23 | | 66 | | |
| - | 52 | | | |
| 24 | | | | 82 |
| 25 | 53 | | | |
| 26 | | 67 | | |
| 27 | 54 | | | |
| 28 | | | 74 | |
| 29 | 55 | | | |
| 30 | | 68 | | |
| 31 | 56 | | | |
| 32 | | | | |

PREMIERE DIVISION

DEUXIEME DIVISION

COUPE DE NORMANDIE 2023 DAMES

Tableau maintien en 1^{ère} division / descente en 2^{ème} division

| | Dimanche 12 mars | Restent en 1 ^{ère} Div | Descendent en 2 ^{ème} |
|-------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Perdant 1 v 2 : | | | |
| | | | 91 |
| Perdant 15 v 16 : | | | |
| Perdant 7 v 8 : | | | |
| | | | 92 |
| Perdant 9 v 10 : | | | |
| Perdant 3 v 4 : | | | |
| | | | 93 |
| Perdant 13 v 14 : | | | |
| Perdant 5 v 6 : | | | |
| | | | 94 |
| Perdant 11 v 12 : | | | |